

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a recommandé au conseil municipal, lors de sa séance tenue le 11 mars 2013, d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de règlement le 24 avril 2013, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, ce projet de règlement vise à exiger une contribution au fonds de parc lors de tout projet impliquant la construction d'un bâtiment visant la création ou l'ajout de plus de 3 logements, et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 avril 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement